

INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 24 FÉVRIER 2018

Altdorf (UR)

Zum Schwarzen Uristier, Dätwylerstrasse 27

Début : 10h45



DATES 2018

Vendredi 22 juin 2018
Conférence de coordination, VD

Samedi 23 juin 2018
Assemblée des délégué-e-s, VD

Vendredi 30 novembre 2018
Conférence de coordination, AG

Samedi et dimanche, 1 et 2 décembre 2018
Congrès, Brugg Windisch, AG

INFORMATION IMPORTANTE

Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.
Contre remise de ce courriel, tu recevras la **carte de vote** qui te donnera le droit de participer aux votes !

Chères et chers camarades,

Il y a un peu plus d'un an, un média dominical passablement sérieux titrait : « Le président du PS appelle à la lutte des classes ». L'article en question faisait référence à la publication du papier de position sur la démocratie économique. Le journaliste n'y voyait que de « vieilles recettes socialistes ». Un an plus tard, le même journaliste écrivait le titre suivant : « Les socialistes de Levrat abjurent la lutte des classes ». Cette fois-ci, l'article portait sur notre nouveau concept économique (Économie 4.0), qui est en cours d'élaboration et qui sera présenté et soumis à discussion lors de la première partie de l'Assemblée des délégué-e-s. En termes de contenu, les deux articles sont des ramassis de balivernes. Et ils montrent une fois de plus que de nombreux journalistes ne peuvent pas (ou ne veulent pas) faire la distinction entre les visions à long terme (programme de parti, démocratie économique) et les revendications qui sont politiquement réalisables à court ou moyen terme (Économie 4.0). Pour notre part, nous sommes capables de maîtriser ce grand écart depuis des décennies – et c'est ce qui fait notre spécificité. Nous sommes crédibles et nous constituons la plus grande force progressiste de gauche, parce que nous voulons remettre en question et réformer même ce qui est réputé intangible, comme un système économique, pour faire régner plus de justice et d'égalité. Nous sommes la plus grande force de gauche, parce que nous acceptons de prendre des responsabilités et pouvons améliorer la vie des gens dans notre pays par petites étapes et de façon très concrète.

Nous pouvons également être fiers de compter cette année dans nos rangs l'un des plus jeunes présidents de la Confédération de tous les temps. Dans son rôle de membre du Conseil fédéral, Alain Berset a prouvé qu'il était le médiateur parfait entre les différentes cultures et qu'il connaissait par cœur la manière de se comporter avec les minorités de notre pays. Autant dire qu'il dispose des meilleurs atouts imaginables pour occuper le poste de président de la Confédération !

À l'heure actuelle, le débat sur l'initiative « No Billag » marque notre travail politique. Ce sujet sera aussi abordé lors de notre Assemblée des délégué-e-s, entre autres dans le discours du président du parti Christian Levrat. Nous allons gagner cette votation. Mais cela exige l'engagement et la collaboration de chacune et de chacun. Il y va du fonctionnement de notre démocratie directe, de la diversité culturelle de notre pays et de la qualité des médias.

Enfin, nous nous apprêtons à vivre notre dernière Assemblée des délégué-e-s en tant que secrétaires générales avec des sentiments partagés. Nous avons toujours toujours apprécié le travail en lien avec les AD ainsi que l'échange avec les délégué-e-s de toute la Suisse – cela va nous manquer ! Cela dit, nous sommes bien sûr très heureuses que les délégué-e-s puissent désigner à Altdorf nos successeurs. (plus d'informations dans l'invitation !).

À très bientôt et meilleures salutations

 et 

Flavia et Leyla, Co-secrétaires générales du PS Suisse

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 24 FÉVRIER 2018

- 10h45**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue :
 - Urs Kälin, président de la commune d'Altdorf
 - Dimitri Moretti, conseiller d'État du canton d'Uri
 - PS des cantons alpins
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux Etats (FR)
 - 4. Économie 4.0**
 - Discussion
 - 5. Discours d'Alain Berset**, président de la Confédération
 - 6. Élections**
 - Élection des successeurs au Secrétariat général
 - Nouvelle élection à la présidence de la Commission spécialisée en matière de transports et de communications
 - Nouvelle élection à la présidence de la Commission spécialisée en matière de science, formation et culture
 - 7. Affaires statutaires**
 - Budget 2018
 - Adaptation du règlement pour les finances du parti
 - 8. Mots d'ordre pour les élections fédérales du 10 juin 2018**
 - 9. Résolutions et propositions**
 - R-1 du Comité directeur du PS Suisse : Non à une ouverture du marché de l'électricité
 - R-2 PS Migrant-e-s suisse : Droits politiques complets pour tou-te-s – y compris les migrants
 - A-1 Coordination latine : soutien à l'initiative « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »
 - A-2 Renato Werndli : soutien à la récolte de signatures pour l'initiative « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
 - 15h30**
 - 10. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s/apéritif**

INDICATIONS PRATIQUES

Carte de délégué-e

Chaque délégué-e annoncé-e chez nous reçoit avec un courriel sa carte de délégué-e. Le courriel avec carte de délégué-e doit être **imprimé** et échangé à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non imprimés qu'avec une excuse valable.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 9 février 2018 à 17h00**.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Theaterplatz 4, 3011 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch, renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

Propositions du Comité directeur, documentation finale

L'ensemble des documents, des propositions et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad **dès le mardi 20 février 2018, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

Demande de prise de parole et propositions

Des formulaires pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 14 octobre 2017 à Olten peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad dès maintenant.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économies, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

Service de garderie pour les enfants

Durant l'Assemblée des délégué-e-s, un service de garderie pour les enfants dès 6 ans sera assuré par la section cantonale uranaise. Pour des raisons d'organisation, nous prions les intéressé-e-s de nous faire parvenir, jusqu'au 2 février 2018, une demande écrite, avec noms, prénoms et âge des enfants, à l'adresse mail suivante : ad@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera les intéressé-e-s, au plus tard deux semaines avant l'Assemblée des délégué-e-s, si ce service sera introduit, ou non.

Transports publics

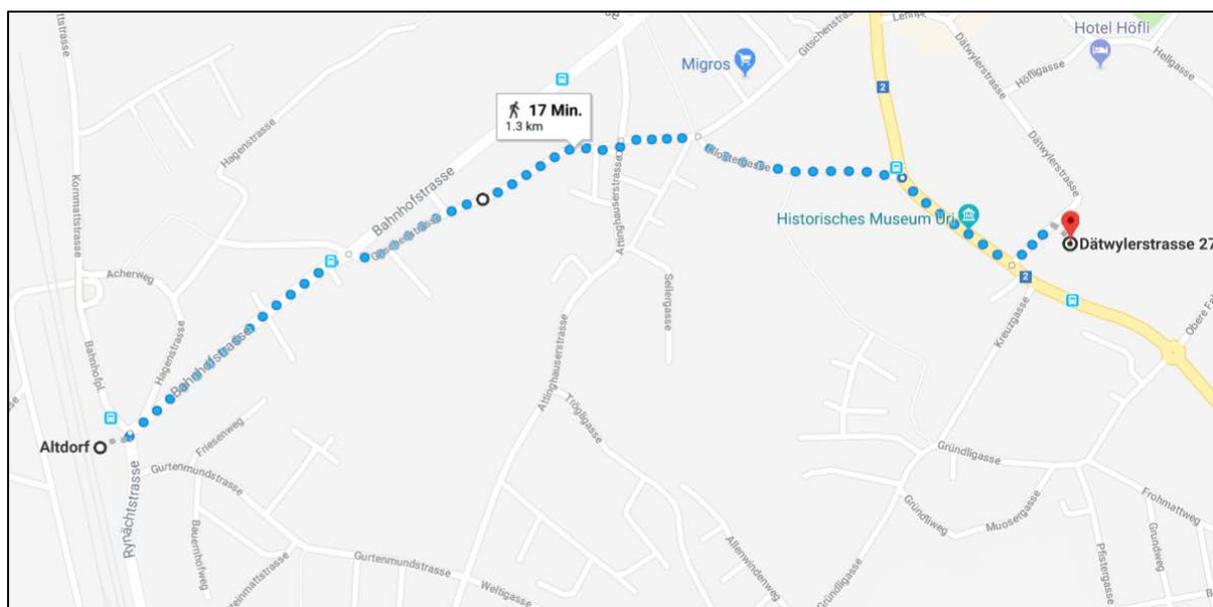
Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Olten à l'adresse <http://www.cff.ch>, par téléphone auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

Lieu de l'Assemblée, plan et accès

Le « Schwarzer Uristier » se trouve à l'adresse suivante : Dätwylerstrasse 27; il est desservi par la ligne de bus « Dätwyler SA ». Cependant, le point de rencontre est facilement accessible à pieds depuis l'arrêt « Teldenkmal » (monument à Guillaume Tell), ou alors depuis la gare d'Altdorf, mais il s'agit d'un trajet nettement plus long (cf. à ce titre les plans incluant les liens sur Google Maps ci-après).

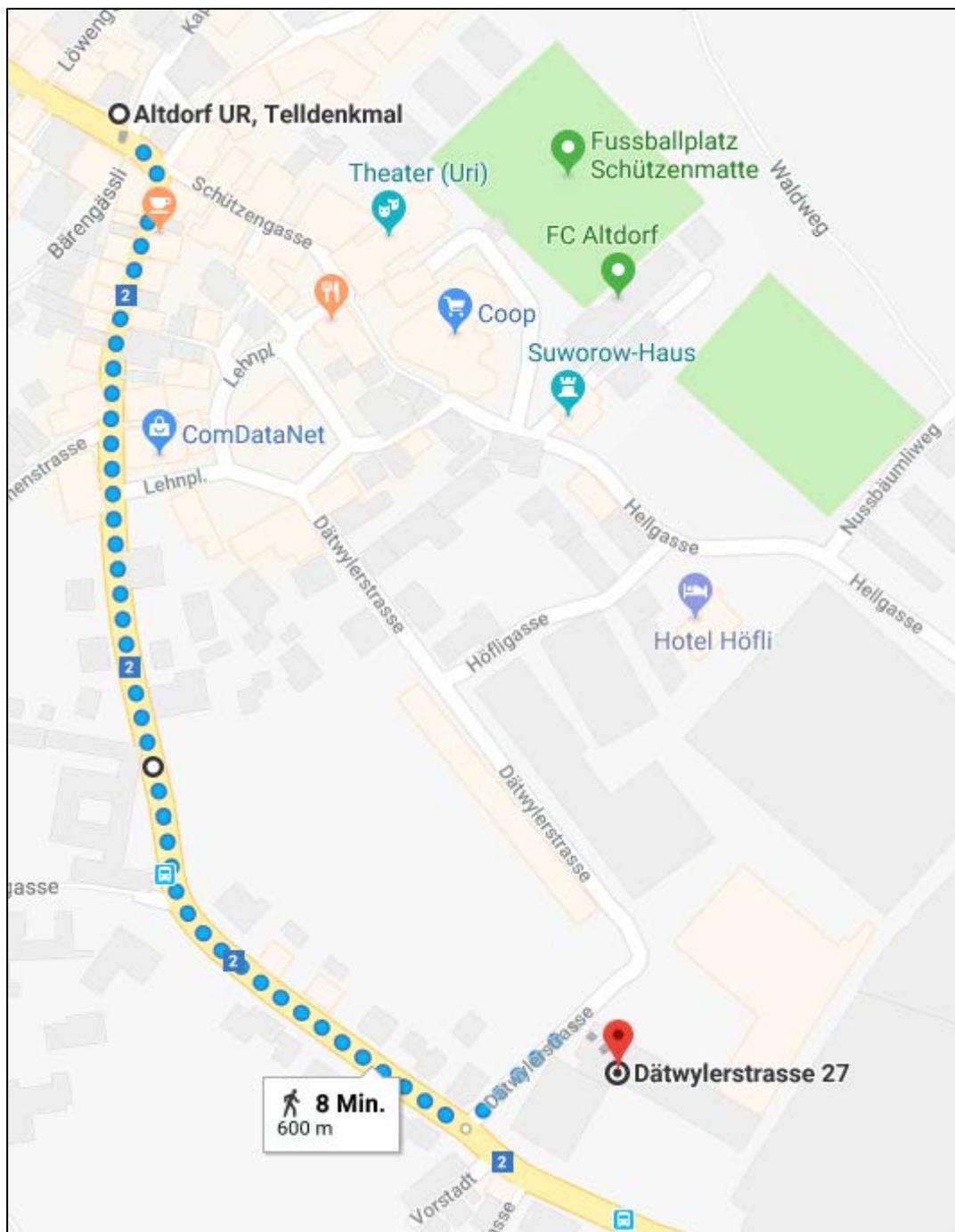
Trajet depuis la gare d'Altdorf (env. 15 minutes)

Depuis la gare, suivre la Bahnhofstrasse, puis bifurquer sur la Gitschenstrasse et, finalement, tourner à droite sur la Klostersgasse, jusqu'à atteindre la Gotthardstrasse (l'avenue principale). Tourner à droite sur la Gotthardstrasse, puis continuer tout droit jusqu'à atteindre la Dätwylerstrasse.



Trajet depuis le monument à guillaume Tell (env. 10 minutes)

Le plus simple est de suivre la Gotthardstrasse (l'avenue principale), jusqu'à apercevoir sur la gauche la Dätwylerstrasse.



POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR

ÉCONOMIE 4.0

Le processus de l'élaboration du concept économique existant a débuté en août 2017 avec une journée "coup d'envoi". Depuis, une analyse ainsi qu'une hiérarchisation des thématiques ont été faites, le tout au moyen d'un processus participatif. Toutes les informations relatives au processus ainsi qu'au contenu seront publiées sous le lien suivant : www.sp-ps.ch/wirtschaftskonzept

Le groupe de coordination tout comme le comité directeur considère comme étant important et instructif au sens d'un « arrêt intermédiaire », d'esquisser au préalable les contours de la situation politico-économique actuelle comme la direction et les axes principaux du nouveau programme économique et ce, en intégrant les délégué-e-s aux discussions. **Attention, ce document provisoire ne sera pas adopté en tant que papier de position officiel du PS.** Il sert de base de discussion pour l'élaboration d'un nouveau concept économique en vue de la discussion et adoption finale à l'occasion du congrès en décembre 2018.

Voilà pourquoi **ce papier provisoire n'est pas soumis à amendements selon la procédure habituelle. Les délégué-e-s auront néanmoins la possibilité de faire part de leurs suggestions** sous la forme de motions pour guider la suite des travaux. Par exemple :

- Quels aspects manquent?
- Faites-vous une analyse différente?
- Les priorités sont-elles bien posées?
- Les risques et opportunités, sont-ils correctement identifiés?

Le dépôt des motions se fait uniquement au moyen du **formulaire** prévu à cet effet :

[Motion relative à Economie 4.0](#)

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

ÉLECTIONS

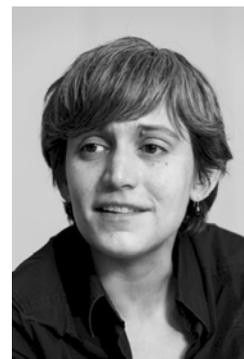
ELECTION DES SUCCESSEURS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Après 5 ans et demi de bons et loyaux services, nos deux Co-secrétaires générales, Flavia Wasserfallen et Leyla Gül, vont quitter le PS Suisse. Le Comité directeur propose, que le secrétariat général soit à nouveau confié à une direction partagée. Ce dernier recommande d'élire Rebekka Wyler et Michael Sorg. Vous trouverez leur deux CV respectifs ci-après.

Proposition du Comité directeur : élire Rebekka Wyler et Michael Sorg.

Curriculum Vitae Rebekka Johanna Wyler

Adresse Wasserschaft 17, 6472 Erstfeld
 Telefon Privat +41 (0)41 881 01 01
 Telefon Mobil +41 (0)79 222 31 40
 Mail rebekkawyler@gmail.com
 Geburtsdatum 29. Juni 1978
 Heimatorte Aarau und Endingen (AG)



Berufliche Tätigkeit

seit 2011 **Wissenschaftliche Mitarbeiterin** am Staatsarchiv des Kantons Zürich, **stellvertretende Abteilungsleiterin** Überlieferungsbildung, **Leitung** Bereich Gemeindearchive

2008–2011 **Mitglied der Unia-Archivkommission, Projektmandat «Archive der Aargauer Arbeiterbewegung»**

2007–2010 **Leitung Buchprojekt «100 Jahre Volkshaus Zürich»**

2003–2008 **Verantwortung für den Bereich Records Management und Archiv bei der Gewerkschaft SMUV/Unia**

2000–2002 **Assistentin am Lehrstuhl für Statistik und empirische Wirtschaftsforschung** der Universität Zürich

1998 **Sachbearbeiterin** bei der Credit Suisse

Politische Tätigkeit

seit 2017 **Einwohnergemeinderätin** Erstfeld (Ressorts Volkswirtschaft und Schule)

2016–heute **Geschäftsleitungsmitglied** SP Uri, **Vorstandsmitglied** SP Erstfeld

2014–2016 **Vizepräsidentin** SP Kanton Zürich

seit 2010 **Stiftungsrätin** Global Labour Institute in Genf

seit 2008 **Stiftungsrätin** und **Mitglied Betriebskommission** Volkshaus Zürich

2006–2016 **Gemeinderätin** Stadt Zürich

2006–2016 **Vorstandsmitglied** Offene Jugendarbeit Zürich

2006–2010 **Sektionspräsidentin** SP Zürich 3

1998–2002 **Vorstandsmitglied** 1.-Mai-Komitee Stadt Zürich

1994–2013 **JUSO-Mitglied**

Aus- und Weiterbildung

2012	Elektronische Geschäftsverwaltung (GEVER) in der Bundesverwaltung
2008–2011	Doktorat in Geschichte an der Universität Zürich
1998–2005	Studium der Allgemeinen Geschichte, Volkswirtschaft und Nordistik an der Universität Zürich
2002/2003	Austauschjahr an der Universität Helsinki, Finnland
1998	Eidgenössische Matura Typus B (Kantonsschule Zürich-Oerlikon)

Mitgliedschaften

Sozialdemokratische Partei (seit 1999)

Gewerkschaft vpod (seit 2000)

Gewerkschaft Unia (seit 2003)

Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare (VSA) (seit 2003)

Sprachen

Deutsch	Muttersprache
Französisch	Fliessend in Wort und Schrift
Englisch	Fliessend in Wort und Schrift
Schwedisch	Fliessend in Wort und Schrift
Italienisch	Gute Kenntnisse
Finnisch	Grundkenntnisse

Curriculum Vitae Michael Sorg

Personalien

Adresse	Ernastrasse 30, 8004 Zürich
Telefon	079 785 86 08
E-Mail	michael_sorg@hotmail.com
Geburtsdatum	10. November 1980
Heimatort	Schaffhausen
Nationalität	Schweiz
Zivilstand	in Partnerschaft, 1 Kind



Berufliche Tätigkeiten

Juni 2013 – heute	Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Mediensprecher
<i>August 2016 – Januar 2017</i>	<i>Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Stellvertretung als Co-Generalsekretär</i>
August 2010 – Februar 2013	comparis.ch AG, Zürich Head of Marketing
Oktober 2008 – Juli 2010	comparis.ch AG, Zürich Online Marketing Manager
Mai 2008 – September 2008	comparis.ch AG, Zürich Praktikum PR
Mai 2006 – Dezember 2007	Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Persönlicher Mitarbeiter von Hans-Jürg Fehr (Nationalrat und ehemaliger Präsident SP Schweiz)
Februar 2002 – Dezember 2008	Equi-Media AG, Volketswil Redaktioneller Mitarbeiter «swissturf»
Dezember 2000 – April 2001	Mathis Food Affairs, St. Moritz Saisonstelle im Gastgewerbe
März 2000 – Dezember 2001	Schaffhauser Nachrichten, Schaffhausen Freier redaktioneller Mitarbeiter

Studium

Oktober 2003 – Oktober 2007	Hauptstudium Universität Bern, lic. phil. hist. Hauptfach: Geschichte mit Schwerpunkt Wirtschafts-, Sozial- und Umweltgeschichte 1. Nebenfach: Politikwissenschaft 2. Nebenfach: Volkswirtschaftslehre
Oktober 2001 – Juli 2003	Grundstudium Universität Bern

Auslandsaufenthalte

Oktober 2005 – März 2006	Austauschsemester an der Humboldt-Universität zu Berlin
Juli 2001 – September 2001	Sprachaufenthalt in Vancouver, Kanada

Schulische Ausbildung

1995 – 2000	Kantonsschule Schaffhausen
1993 – 1995	Sekundarschule Thayngen SH
1987 – 1993	Primarschule Thayngen SH

Sonstige Tätigkeiten und Mitgliedschaften

Mitglied Sozialdemokratische Partei Stadt Zürich (Kreis 4) seit 2003
 Mitglied Mieterverband Zürich
 Mitglied Denknetz
 Mitglied Greenpeace
 Aktivmitglied FC Weissenstein Bern (Senioren)

Sprachen

Deutsch	Muttersprache
Französisch	Verhandlungssicher
Englisch	Verhandlungssicher
Italienisch	Grundkenntnisse

NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS

Edith Graf-Litscher reprend la Présidence de la Commission transports et télécommunications du Conseil national (CTT-N), c'est pourquoi elle abandonne la Présidence de la Commission spécialisée pour le transport et les communications du PS Suisse. Philipp Hadorn se présente à sa succession.

Curriculum Vitae Philipp Hadorn

Personalien

Adresse	Florastrasse 17, 4563 Gerlafingen SO
Geburtsdatum	6. Februar 1967
Heimatort	Forst Längenbühl BE
Familie	verh., 3 Söhne (1991, 1994, 1997)



Ausbildung

2000 -2004	Management in politischen & sozialen Organisationen
1991 - 1999	Jus-Studium Universität Bern (vollst., berufsbegl. – ohne Liz.)
1992 - 1993	Ausbildung zum Marktanalytiker
1987 - 1991	Maturitätsschule AKAD, Zürich (berufsbegl.), mit eidg. Matur Typ E
1987 - 1989	Kaufmännische Lehre in der Uhrenindustrie (KV Abschluss Typ R)
1974 - 1986	Schulen in Selzach und Solothurn (Gymnasium)

Berufliche Tätigkeiten

Seit 2002	Gewerkschaftssekretär SEV (GAV SBB, Güterverkehr, Luftfahrt, Vertrags- & Lohnpolitik)
1999 - 2002	Koord. & polit. Sekretär der Mediengewerkschaft comedia, Region BE-OW
1991 – 1999	Rechtsberatungen und -vertretungen im Rahmen eines kirchlichen Sozialwerkes für Asylsuchende (Tamil-TK Olten der evang. method. Kirche)
1990 – 1999	Marktanalytiker mit Schwerpunkten Finanzsektor und Pharmamarkt
1983 – 1995	Freier Journalist mehrerer Zeitungen und Zeitschriften
1982 – 1990	Mitarbeiter mehrerer Institute für Markt- und Meinungsforschung

Politische Ämter

Seit 2011	Mitglied des Nationalrates (Mitglied KVF, FK, NAD)
1998 – 2007	Mitglied der Finanzkommission der EG Gerlafingen (Präsident)
2006 – 2011	Mitglied des Kantonsrates SO & der parl. Finanzkommission
1997 – 2011	Gemeinderat von Gerlafingen, auch GRK & Fraktionspräsident

Öffentliche Engagements (eine Auswahl)

Seit 2013	Präsident Blaues Kreuz Schweiz
-----------	--------------------------------

Seit 2009	Präsident NWA-Regionalgruppe Solothurn (Nie Wieder Atomkraftwerke)
Seit 2009	Mitglied des Rechtsrates in der Zentralkonferenz von Mittel- und Südeuropa der Evangelisch-methodistischen Kirche (United Methodist Church)
Seit 2009	Vorstandsmitglied IG pro VEBO (Integration von Menschen mit Behinderung)
Seit 2005	Präsident SEV-GATA (Gewerkschaft des Bodenpersonals in der Luftfahrt-industrie)
Seit 2005	Mitglied der Geschäftsleitung des Gewerkschaftsbundes Kanton Solothurn ('06 – '08 Präsident)
1996 – 2010	Vorsitzender der Gemeindeleitung der Evang.-methodistischen Kirche Gerlafingen (EMK)
1994 – 1999	Mitleiter des offenen regionalen Jugendtreffs „FUN 31“ der Gemeinden Gerlafingen u.U.
Seit 1998	div. SP-Funktionen: Vizpräs. Sektion Gerl., GL SP WA, GL SP Kt. SO
1989	Mitinitiant und Mitgründer des SchülerInnenrates der Kaufmännischen Berufsschule Grenchen
1987	Hauptinitiant und Mitgründer des SchülerInnenrates der Kantonsschule Solothurn

weitere Mitgliedschaften (eine Auswahl)

Greenpeace; WWF; VCS; Pro Natura; Alpeninitiative; Schweizerische Energiestiftung SES; GSOA; ChristNet; SEV Gewerkschaft des Verkehrspersonals; syndicom Gewerkschaft Medien und Kommunikation; KV Schweiz

Proposition du Comité directeur : élire Philipp Hadorn.

NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SCIENCE, FORMATION ET CULTURE

Mathias Reynard a annoncé son retrait de la Présidence de la Commission spécialisée science, formation et culture. Martina Munz a fait part de sa candidature pour cette succession.

Curriculum Vitae Martina Munz

Geboren am 26. Dezember 1955,
wohnhaft in Hallau SH, verheiratet, vier Kinder



Nationalrat

- Nationalrätin seit 9. September 2013
- Mitglied WBK (Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur) seit Juni 2014

Kantonsrat

- Kantonsrätin seit 10. Januar 2000
- Mitglied Gesundheitskommission (seit 2009, Präsidentin 2010 und 2011)
- Fraktionspräsidentin der SP/AL-Fraktion: 2006-2009
- Mitglied GPK (Geschäftsprüfungskommission): 2001-2008, Präsidentin 2007 und 2008)
- Mitglied von zahlreichen Spezialkommissionen (v.a. in den Bereichen Verkehr, Energie, Landschaft)

Sozialdemokratische Partei

- Mitglied Parteivorstand SP Kanton Schaffhausen seit 2006
- Präsidentin SP Kanton Schaffhausen 2009 bis März 2015
- Mitglied Geschäftsleitung SP Kanton seit 2006
- Eintritt in die Partei, Gründung SP Hallau: Vorstandsmitglied von den Anfängen bis zur Zusammenlegung der Klettgauer Sektionen (1993 bis Mai 2017)
- Seit Mai 2017 Vorstandmitglied SP Klettgau West (Zusammenlegung der Sektionen Hallau, Neinkirch, Schleithem)

Ausbildung

- Ingenieurin Agronom ETH (Diplom 1978)
- Höheres Lehramt für Berufsschulen, Universität Zürich (Nachdiplomstudium 2003)

Berufliche Tätigkeiten

- Berufsschullehrerin für Allgemeinbildung, Berufsschule Bülach BSB, seit 2001 (Pensum: 25%, bis August 2013: 80%)
- Mitglied der Schulleitung BSB als Lehrpersonenvertretung; Co-Konventspräsidentin 2009 bis 2013
- Leiterin Tierzuchtprogramm, Optigal SA (Migros), Lausanne: 1978 bis 1981
- Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Genossenschaft UFA, Winterthur: 1981 bis 1990 (ab 1983 Teilzeitpensum)
- Lehrbeauftragte, Berufsbildungszentrum BBZ, Schaffhausen: 1994 bis 2001 (Teilzeitpensum)
- Leiterin Budgetberatungsstelle der Frauenzentrale, Schaffhausen: 1995 bis 1999 (Teilzeitpensum)

Proposition du Comité directeur : élire Martina Munz.

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES BUDGET 2018

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Recettes	4'999'078	4'658'082	4'305'566	4'926'310
Cotisations	1'885'895	1'878'706	1'950'100	2'287'600 ¹⁾
Cotisations des membres	1'610'988	1'615'877	1'605'100	1'997'600
Versements de solidarité	274'907	262'830	345'000	290'000
Récolte de fonds	1'896'244	2'002'700	1'553'760	1'597'610 ²⁾
Dons des membres	521'112	688'610	456'500	474'500
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	1'343'152	1'314'090	1'097'260	1'123'110
Legs	31'980	-	-	-
Ventes	227'565	199'905	231'706	242'200 ³⁾
Autres recettes	894'666	576'770	565'000	633'900 ⁴⁾
Dissolution des provisions	94'708	-	5'000	165'000 ⁵⁾
Dépenses	4'990'060	4'653'790	4'301'190	4'925'067
Frais de production	283'855	264'838	198'089	215'600 ⁶⁾
Médias	257'408	236'638	174'089	192'600
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	20'339	28'200	19'000	18'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	6'108	-	5'000	5'000
Coût d'achat des marchandises	59'438	22'032	-	-
Frais de personnel yc assurances sociales	2'974'516	2'371'538	2'505'550	2'896'851 ⁷⁾
Autres frais de personnel	114'104	123'201	185'940	172'820 ⁸⁾
Frais de location	249'393	242'145	241'064	287'568 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	63'678	60'962	63'000	71'600 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	4'711	4'449	5'100	6'600
Frais administratifs	380'691	373'595	319'288	316'128 ¹¹⁾
Frais informatiques	71'454	78'559	78'000	111'500 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	302'628	16'594	20'000	62'000 ¹³⁾
Frais divers du parti	347'486	585'335	447'860	388'700 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	66'855	466'610	100'000	187'000 ¹⁵⁾
Amortissements	94'880	49'305	137'300	208'300 ¹⁶⁾
Résultat financier	-331	262	-	400
Résultat extraordinaire	-23'297	5'633	-	-
Résultat annuel	9'018	4'292	4'376	1'243

CENTRES DE COÛTS

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Parti	1'484'657	1'571'107	1'425'362	1'686'608 ¹⁷⁾
A100 Cotisations	1'867'585	1'862'541	1'934'300	2'271'800
A101 Dons	467'032	604'685	405'000	405'000
A102 Dépenses courantes	-47'061	-29'441	-55'000	-48'000
A103 Frais de personnel et généraux	-561'403	-640'331	-639'334	-625'830
A104 Congrès	-49'812	-63'808	-	-90'000
A105 AD	-71'498	-45'213	-82'500	-55'000
A106 Actions politiques ponctuelles	-2'092	-477	-10'000	-5'000
A110 Dépenses CD/présidence	-3'074	-5'862	-7'960	-8'200
A111 Dépenses des commissions	-5'117	-1'239	-3'000	-3'000
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'702	-71'794	-71'944	-71'934
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200
A116 Relations internationales	-13'001	-12'755	-19'000	-21'800
A120 Concept économique				-36'229
Formation	-125'502	-167'054	-130'768	-235'042 ¹⁸⁾
B100 Frais de personnel et généraux	-99'735	-137'772	-89'768	-164'342
B101 CoCo	-15'798	-10'598	-15'000	-15'000
B103 Formation interne	-5'331	-1'000	-5'000	-14'100
B106 Université d'été	-4'638	-2'788	-5'000	-5'600
B108 Recrutement de membres		-4'370	-5'000	-5'000
B109 Economie & démocratie	-	-10'526	-11'000	-5'000
B110 Grève générale - jubilé				-26'000
PS60+	-58'867	-61'835	-64'482	-70'746 ¹⁹⁾
G100 Frais de personnel et généraux	-33'705	-35'775	-36'482	-35'746
G101 Dépenses courantes	6'104	3'044	4'300	4'100
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
G103 CD/conférences	-17'239	-15'101	-18'300	-16'600
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-7'027	-7'003	-7'000	-15'500
PS Migrant-es	-17'151	-23'100	-22'383	-47'151 ²⁰⁾
H100 Frais de personnel et généraux	-15'540	-16'784	-17'383	-37'151
H101 Dépenses courantes	-1'610	-6'316	-5'000	-10'000
JS/Juso	-174'399	-186'203	-164'465	-190'850 ²¹⁾
J100 Frais de personnel et généraux	-174'399	-186'203	-164'465	-190'850
PS Femmes*	-98'307	-90'023	-119'511	-125'421 ²²⁾
M100 Frais de personnel et généraux	-67'417	-83'688	-76'711	-91'221
M101 Courriels du PS Femme*	-8'443	14'961	2'800	-2'700
M102 Dépenses courantes	-5'394	-9'089	-20'600	-2'500
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-4'467	-7'000	-8'500
M104 Assemblée des membres	-1'548	-7'740	-13'000	-14'500
M105 Conférences (anc. Coordination)	-123	-	-	-
M106 Campagnes	-	-	-5'000	-6'000

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Publications	-363'559	-332'753	-257'700	-264'029 ²³⁾
P100 links	-234'851	-216'006	-147'726	-152'366
P101 socialistes	-105'577	-93'178	-79'174	-78'062
P107 PS Svizzera	-23'132	-23'570	-30'800	-33'600
Campagnes, mobilisation, IT	-1'633'988	-1'370'688	-1'330'913	-1'329'006 ²⁴⁾
K100 Frais de personnel et généraux	-426'804	-670'598	-880'913	-972'506
K101 Dépenses courantes		13'711	-15'000	-21'500
K102 Campagnes	-26'799	-183'370	-110'000	-180'000
K103 Journaux de votations	-18'920	-37'826	-20'000	-15'000
K150ff Référendums	-40'000	-174'004	-75'000	-30'000
K160ff Initiatives	-109'745	-120'250	-130'000	-10'000
K110 Elections 2015/2019	-1'011'720	-198'352	-100'000	-100'000
Récolte de fonds	1'022'339	664'263	669'238	651'879 ²⁵⁾
F100 Frais de personnel et généraux	-285'938	-303'218	-278'022	-279'231
F101 Diss./approvisionnement des prov.	-60'748	-46'610	5'000	-7'000
F102 Résultat de la collecte de fonds	1'295'753	1'279'100	1'062'760	1'123'110
F111 Récolte de fonds en ligne	47'399	34'990	34'500	-
F112 Legs	25'873	-	-5'000	-5'000
F199 Part revenant aux partis cantonaux		-300'000	-150'000	-180'000
Assainissement financier				-75'000
Résultat Shop	-26'205	580	-	-
Résultat annuel	9'018	4'292	4'376	1'243

Commentaire sur le budget 2018

Le budget 2018 est à l'équilibre. Il fait état de l'ensemble des recettes comme des dépenses du PS Suisse.

1. Cotisations

Les cotisations sont calculées sur la base de nos près de 31'000 membres, ce qui correspond au nombre effectif de nos membres en 2017. À partir de 2018, la part des cotisations reversées au PS Suisse sera de 65.- par membre. Nous nous fions aux partis cantonaux afin qu'ils reversent la part de la cotisation de leurs membres au parti national et ce, dans les délais impartis. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux restent inchangés.

2. Récolte de fonds

Depuis 2010, les dons des membres sont comptabilisés nets, tout comme ceux des dons librement versés (bienfaiteurs et bienfaitrices). L'établissement du budget se fait avec prudence, à partir des recettes effectives attendues pour l'année 2017. Voilà pourquoi elles dépassent le budget 2017.

Les dons restants incluent les rentrées perçues grâce à l'appel aux dons envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes et PS60+.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts publicitaires, de suppléments ou des publications sont inscrites au budget selon les mêmes modalités qu'en 2017. Le rendement inclut en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales, ainsi que les revenus tirés des manifestations spécifiques.

4. Autres recettes

Ce point comprend entre autres les contributions de soutien de la part des chefs-lieux de cantons ou des communes dans lesquels sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s. L'indemnité versée par le Groupe socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales/généraux, des responsables des médias et du/de la responsable des finances reste pratiquement inchangée en comparaison avec le budget 2017. En plus, le Groupe socialiste contribuera à hauteur de 50'000 francs qui constitueront le capital de dotation de la future fondation proche du parti.

5. Dissolution des provisions

Les provisions existantes, à hauteur de 5'000 francs, seront dissoutes en 2018, dans le but de financer de nouveaux projets de récolte de fonds. Il en ira de même pour les provisions existantes à hauteur de 60'000 francs, prévues pour l'introduction du nouveau système de gestion des données de nos membres Tocco.

6. Frais de production

Les coûts de production pour les journaux links, socialistes ou ps.ch ont légèrement augmenté. 4 éditions pour les votations sont prévues en 2018.

Les coûts de production pour les mailings incluent les frais pour les mails d'appels aux dons aux lecteurs et lectrices de links et socialistes, ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent tout particulièrement les frais dus aux mesures prises en relation avec la brochure, réalisée en 2013, indiquant comment établir son testament afin de faire du PS son légataire. Les frais seront couverts en 2018 grâce aux provisions prévues à cet effet.

7. Frais de personnel et assurances sociales

En comparaison avec le budget 2017, le taux d'occupation cumulé (pourcentage de tous les postes actuellement rémunérés au sein du PS) a augmenté de près de 160%, atteignant ainsi 2547%. En conséquence de quoi les coûts du personnel (sans tenir compte de la Jeunesse socialiste suisse ni du Groupe parlementaire) augmenteront en 2018, atteignant les 380'000 francs, pour un total de 3,07 millions francs. 135 des 160 de taux d'occupation supplémentaires se composent de contrats à durée déterminée, engagés en vue du jubilé fêtant la grève générale de 1918, l'élaboration d'un nouveau concept économique, ainsi que l'introduction d'un nouveau système de gestion des données de nos membres. Pour terminer, 50% des coûts de développement internes grèveront le budget d'investissements. L'augmentation de 25% du taux d'occupation restant est due aux Femmes* socialistes (+10%), au PS Migrant-e-s (+10%), ainsi qu'aux finances/ressources humaines (+5%) – domaines dans lesquels il a été économisé ces dernières années, ou alors lesquels se trouvaient clairement en sous-dotations jusqu'ici. La comptabilisation du personnel comprend les salaires des collaborateurs/ collaboratrices du Groupe socialiste, ainsi que les salaires de celles et ceux de la Jeunesse socialiste suisse.

Les honoraires prévus pour les traductions sont légèrement supérieurs comparés à ceux du budget 2017. Des traductions simultanées sont en effet prévues dans le cadre des Assemblées des délégué-e-s, des séances de coordination et autres conférences, ainsi que pour les réunions du PS60+.

Comparés au budget 2017 et à ceux des années précédentes, les honoraires versés à des tiers ont été inscrits en hausse, à près de 150'000 francs. Cette hausse s'explique en particulier par les frais prévus en vue des élections fédérales de 2019, ainsi que pour les campagnes nationales. Ce point comporte en outre, notamment les prestations du bureau fiduciaire pour la gestion des salaires, les honoraires versés au titre de projets de formation, ceux au titre de la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti.

8. Autres frais de personnel

Les frais de personnel sont, comparés à ceux de l'année précédente, légèrement inférieurs.

9. Frais de location

Les frais de location dépassent ceux inscrits au budget 2017 pour les raisons suivantes : les loyers des locaux pour le Congrès ordinaire dépassent en général ceux pour l'Assemblée des délégué-e-s. Qui plus est, le nettoyage des bureaux du secrétariat central est effectué par une entreprise privée, depuis qu'ils ont été déménagés.

10. Entretien, réparations, leasing

Ce point comprend entre autres les coûts de location pour les moyens techniques mobilisés lors des diverses manifestations. Ces coûts sont plus élevés que ceux inscrits au budget 2017, étant donné que le Congrès ordinaire se tiendra, en 2018, durant 2 jours.

11. Frais administratifs

Les frais administratifs sont comparables à ceux inscrits au budget 2017. En effet, ils sont parfois inférieurs, parfois au contraire supérieurs au budget 2017, mais ils se compensent en fin de compte.

12. Frais informatiques

Les frais liés à l'informatique (licences et maintenance) sont, avec près de 111'000 francs, en hausse par rapport au budget 2017. L'augmentation des coûts est principalement due à l'introduction du nouveau système de gestion des membres. Les licences pour le service de la plateforme internet de récolte de fonds seront inscrites au budget des campagnes à partir de 2018, et ne font par conséquent plus partie du décompte net des événements liés à la récolte de fonds.

13. Frais publicitaires

Les dons volontaires servent en priorité à financer les charges salariales, ainsi que les frais généraux internes au secteur de la récolte de fonds, les salaires et frais généraux du département campagnes et mobilisation. Les moyens restants sont utilisés pour le travail de campagne effectif. Les frais administratifs comportent en particulier les coûts prévus pour les campagnes d'annonces dans la presse et les campagnes d'affichage, lors des prochaines votations, référendums et initiatives.

14. Frais divers du parti

La réduction des frais divers du parti par rapport à 2017 s'explique avant tout du fait que l'année 2018 ne verra aucune des plus grosses campagnes de votations auxquelles le parti a dû affronter l'année dernière (avec en outre la participation financière du parti à d'autres organisations ayant lancé des initiatives/référendums). Depuis 2017, la participation des partis cantonaux aux résultats de la récolte de fonds est préservée, en raison des résultats inscrits au budget dans ce domaine. L'accord passé fin 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base de calcul pour la comptabilisation. Leur part effective

se composera des recettes réelles nettes de la récolte de fonds en 2018. Les participations du parti à l'Internationale Socialiste (IS) ainsi qu'au Parti socialiste européen (PSE) seront similaires à celles de 2017. En 2018, une fondation proche du parti sera créée (conformément à la décision du congrès du décembre 2016). Comme déjà mentionné dans le chapitre 4, le capital de dotation sera entièrement assumé par le Groupe socialiste.

15. Approvisionnement des provisions

À côté de la constitution de provisions en vue des élections fédérales de 2019, des provisions générales seront également approvisionnées en 2018, dans le but d'assainir les finances du parti, en vertu de la décision prise par le Congrès de décembre 2016.

Suivant la décision prise par l'Assemblée des délégué-e-s de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la part de la banque Raiffeisen et de la Mobilière sont comptabilisés directement sous la forme de provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget, respectivement dans le plan financier, où elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique dissolution de provisions.

16. Amortissements

En raison des investissements consentis en faveur du nouveau système de gestion de données des membres, les amortissements prévus sont plus élevés que dans le budget 2017.

Centres de coûts

Avec un montant total de 1'195'000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port et les dépenses informatiques) et les amortissements – sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Un pourcentage de postes de 500%, à l'exclusion des apprentis, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Cette rubrique comprend également un poste de travail à durée déterminée, dans le cadre de l'introduction du nouveau système de gestion de données des membres. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les recettes se sont révélées supérieures par rapport à l'année passée. Cela est dû d'un côté par l'augmentation des membres respectivement au budget 2017, d'un autre côté en raison de l'augmentation, à partir du 1er janvier 2018, à 65.- de la part reversée au parti national par membre.

Les écarts conséquents dans les groupes de centres d'imputation des charges du parti sont essentiellement dus au Congrès ordinaire de 2 jours du parti, au lieu de la troisième Assemblée des délégué-e-s, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau concept économique. Le pourcentage de postes atteint 340%, ce qui est comparable à 2017.

18. Formation

Le budget alloué à la formation dépasse celui du budget 2017. Les frais de personnel (avec un pourcentage de postes de près de 90%, stagiaires non compris) et les frais matériels comprennent les frais de formation des fonctionnaires, l'organisation de l'université d'été à Chandolin, ainsi que l'élaboration d'un module de formation dans le cadre d'une votation. Qui plus est, le budget formation inclut également les coûts liés au projet de jubilé de la grève générale, qui possède, avec la campagne d'information, un authentique caractère formateur. En outre, les différents projets dans le domaine du recrutement de membres ont été également incorporés à ce centre de coûts.

19. PS60+

Le budget total est légèrement supérieur par rapport à 2017, puisqu'un événement supplémentaire sera organisé. Le taux d'activité inscrite au budget pour ce poste est de 20%, les dédommagements pour les séances de comités, les frais matériels dus aux conférences, événements thématiques et les campagnes y sont également inclus.

20. PS Migrant-e-s

Le budget global est supérieur à celui de 2017. À côté du pourcentage de postes qui s'élève à 20% (elle n'était que de 10% jusqu'ici), il a été inscrit au budget la somme de 10'000 francs, mise à disposition pour des frais matériels. Cette hausse s'explique par son ancrage dans les statuts du PS, qui dote le secrétariat d'un organe analogue à celui du PS60+.

21. JS/Juso

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour le/la secrétaire général-e de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut du/de la président-e de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux des collaborateurs / collaboratrices de la Jeunesse socialiste suisse. L'apport en faveur des campagnes a été légèrement revu à la hausse par rapport à 2017, passant de 12'000 à 15'000.

22. Femmes* socialistes

Le budget des Femmes* socialistes comprend un pourcentage de postes de 50%, contre 40% pour l'année dernière (parmi lesquels 10% sont financés par le Groupe socialiste). En revanche, les frais matériels liés aux campagnes et aux assemblées, ainsi qu'à l'indemnisation des réunions de comités, restent quasiment identiques.

23. Publications

Les coûts totaux des publications de links (6 éditions), de socialistes (4 éditions) et de ps.ch (4 éditions) restent dans le cadre du budget 2017. Le mailing aux récepteurs et réceptrices de links comme de socialistes, lequel produisait à chaque fois par le passé un bénéfice net, est envoyé chaque année depuis 2016. L'équipe de rédaction de ces différentes publications regroupe un taux d'activité de 55%.

24. Campagnes, mobilisation & informatique

En 2017, les départements campagnes et mobilisation ont été fusionnés dans un seul département campagnes, mobilisation et informatique. Les frais de personnel ainsi que les frais dus au matériel informatique ont été inscrits dans les services centraux, et comme les autres de ces services (administration et infrastructures), ils ont été répercutés sur les centres de coûts primaires. De la sorte, seuls les coûts de personnel et matériels générés lors du travail de campagne sont désormais inscrits parmi les groupes de centres de coûts campagnes, mobilisation et informatique. Dans cette rubrique de la campagne et mobilisation, le taux d'activité prévu pour 2018 (sans compter les places de stage) s'élève à près de 515 %.

Les frais générés dans le domaine de la planification des campagnes incluent les dépenses pour la production du matériel de campagne, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la concrétisation d'actions médiatiques efficaces, la planification et la réalisation de campagnes d'affichage et d'annonces et d'activités en ligne comme la publication des journaux de campagne. 4 journaux de votations sont prévus en 2018. En outre, des frais en lien avec la préparation des futures élections fédérales de 2019 à hauteur de 100'000 francs ont été prévus.

Les années précédentes ont démontré que la récolte de fonds via internet, en lien avec des thèmes concrets et actuels spécifiques, est très efficace. En particulier, les financements de la récolte de signatures ainsi que de la campagne de votation sur la RIE III et celle sur PV2020 ont été rendus possibles pour une large part grâce à des actions de récolte de fonds via internet. C'est pour cette raison que les coûts fixes de la récolte de fonds via internet dans le domaine des campagnes, de la mobilisation et de l'informatique seront introduits dès 2018, et seront financés, tout comme ce fut le cas pour les campagnes contre la RIE III ou pour PV2020, grâce aux moyens générés par la récolte de fonds sur le net lors des futures campagnes.

Pour conclure, ces centres de coûts seront attribués aux frais générés par la campagne de mobilisation – en particulier l'assistance aux partis cantonaux et des sections lors d'élections cantonales ou communales et les campagnes de votation. Qui plus est, l'envoi des newsletters sera désormais pris en compte sous la rubrique mobilisation.

25. Récolte de fonds

Une nouvelle base contractuelle règle depuis 2015 la collaboration avec notre agence de récolte de fonds, qui comprend un bénéfice net minimal concernant les actions de récolte

de fonds pour l'année en cours, convenu dans le contrat. Le budget pour 2018 se base sur les résultats attendus pour l'année 2017. Cela comprend des recettes issues de la récolte de fonds prévue en 2018, qui sont légèrement supérieures à celles de 2017. En ce qui concerne le centre de coûts de la récolte de fonds, un pourcentage de postes de 135% a été prévu. À l'occasion de la conférence de coordination du 2 décembre 2016, un nouvel accord a été convenu entre le PS Suisse et les partis cantonaux, à propos de la participation des partis cantonaux aux recettes générées par la récolte de fonds du PS Suisse. Cela a été pris en considération dans le budget sur la base du résultat prévu. La participation effective dépendra du résultat réel de la récolte de fonds de l'année 2018.

Du montant des provisions constituées à la fin de 2017 pour de nouveaux projets de récolte de fonds, 5 000 francs seront dissous en 2018. De même pour d'autres mesures en lien avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

Proposition du Comité directeur : Accepter le budget 2018

ADAPTATION DU RÈGLEMENT POUR LES FINANCES DU PARTI

Le Comité directeur demande à l'assemblée des délégué-e-s d'adapter l'article 8 du règlement des finances du parti. Il demande à ce que la pratique actuelle (élection par l'assemblée des délégué-e-s au poste de réviseur) soit ancrée dans le règlement.

Ancienne version	Nouvelle version
art. 8 révision des comptes	Art. 8 révision des comptes
Le comité directeur fait vérifier la comptabilité et le bilan comptable par un poste de réviseur externe. Ce dernier est mandaté par le comité directeur sur une base contractuelle. Le rapport du réviseur des comptes est rendu public pour adoption lors de l'assemblée des délégué-e-s, en même temps que les comptes annuels et le bilan comptable. Le contrat de la révision est renouvelé tous les 2 ans.	Les comptes annuels (bilan, revenus & charge et annexes) sont examinés par un réviseur externe. Le rapport du réviseur des comptes est rendu public pour adoption lors de l'Assemblée des délégué-e-s, en même temps que les comptes annuels. Le réviseur est élu-e tous les deux ans par l'Assemblée des délégué-e-s, sur proposition du Comité directeur.

Proposition du Comité directeur : acceptation

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

MOTS D'ORDRE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018

Les sujets de votation du mois de juin ne sont pas connus à ce jour. La documentation y relative vous parviendra avec l'envoi final.

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR DU PS SUISSE : NON À UNE OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Une alimentation en électricité respectueuse du climat, sûre et complète est une condition *sine qua non* du tournant énergétique et d'une économie suisse durable. L'approvisionnement en électricité est une fonction centrale du service public et ne peut être envisagée selon une pure logique de marché. Dans l'UE, malgré le fait que le marché de l'électricité soit exposé depuis une vingtaine d'années à la concurrence dans tous les domaines, il ne fonctionne pas, car les coûts ne peuvent pas tous être couverts. De nombreuses réglementations tentent donc tant bien que mal de remédier à cette situation. En Suisse, la situation est différente : le marché n'est que partiellement ouvert. Ce système est toutefois lui aussi insatisfaisant. Les petits clients, tels que les ménages et les PME (qui consomment moins de 100 MWh d'électricité par an), doivent acheter leur courant auprès de la compagnie d'électricité qui exploite leur réseau électrique et en assumer la totalité des coûts. À l'inverse, les grands consommateurs jouissent d'une totale liberté de choix et peuvent choisir l'électricité la moins chère, peu importe qu'elle ait été produite proprement ou qu'il s'agisse d'électricité sale ou nucléaire.

Le Conseil fédéral prépare actuellement un projet d'ouverture totale du marché. **Au stade actuel du projet, le PS dit non à la libéralisation complète du marché de l'électricité. Une discussion à ce sujet ne pourra être menée qu'une fois que les conditions énumérées ci-dessous seront remplies:**

- L'accord sur l'électricité avec l'UE entre en vigueur et garantit une meilleure sécurité d'approvisionnement de la Suisse grâce à une intégration égalitaire dans le réseau électrique européen.
- La production d'électricité propre dans notre pays est garantie à long terme par des prix équitables. Cette production est donc compétitive. Des conditions-cadres fiables garantissent des investissements dans l'électricité propre dans le but de protéger le climat et d'accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables. L'électricité sale – dont l'énergie nucléaire – porte l'étiquette du prix des dommages qu'elle cause aux personnes et à l'environnement.
- Toutes les grandes infrastructures destinées à la production, au transport ou au stockage de l'électricité sont ou restent en mains publiques.

Par ailleurs, les principes suivants doivent aussi continuer à s'appliquer dans un marché ouvert : la liberté de choix dans l'approvisionnement de base (service universel) doit être préservée. Cela signifie que tous les clients devraient pouvoir obtenir à tout moment, même sur un marché totalement ouvert, une quantité suffisante d'électricité à des prix raisonnables auprès de leur gestionnaire de réseau local. Afin de protéger le personnel, en particulier dans le cas des petites entreprises d'approvisionnement en électricité, il est nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement (CCT de la branche) qui garantissent que les salaires et les conditions de travail ne seront pas mis sous pression à la suite de la libéralisation du marché.

Proposition du Comité directeur : acceptation

R-2 PS MIGRANT-E-S SUISSE : DROITS POLITIQUES COMPLETS POUR TOU-TE-S – Y COMPRIS LES MIGRANTS

Nous, le PS Migrant-e-s, exigeons les droits politiques complets pour toute personne qui réside en Suisse. Il est inacceptable qu'un quart de la population suisse – plus de deux millions de personnes – soient actuellement privé de toute participation démocratique et exclu des élections et votations. Il s'agit du même scandale qui fit qu'en Suisse, la moitié de la population – les femmes – fut privée de droits politiques depuis la fondation de la Confédération en 1848 jusqu'en 1971.

Nous, le PS Migrant-e-s, ne pouvons-nous accommoder d'une telle injustice. Quelqu'un qui habite, travaille, paie ses impôts et cotisations sociales, et surtout qui est concerné par toutes les lois et mesures étatiques, ne doit pas être simplement écarté des droits politiques car il ou elle n'a pas de passeport suisse.

La Constitution de 1848 prévoyait déjà fermement que tout le monde est égal devant la loi en Suisse et qu'il n'y a ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de famille. Le mouvement féministe a combattu longtemps pour que ce principe soit aussi valable dans leur propre dignité et leurs propres droits. Nous, le PS Migrant-e-s, nous battons pour que ce principe d'égalité vaille pour toute citoyenne et tout citoyen – aussi celles et ceux sans passeport suisse.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens du pays sans passeport suisse à défendre une participation complète aux droits politiques. Nous leurs demandons également d'utiliser leurs droits et de participer à la vie politique partout où cela est aujourd'hui possible, ainsi que d'étendre l'espace participatif :

- Dans la plupart des villes et communes de Suisse, il y a des commissions publiques auxquelles toute personne majeure issue de cette même ville ou commune peut prendre part, même sans passeport suisse. Il s'agit par exemple des commissions culturelles, de quartier, d'intégration, etc. Nous ne pouvons que recommander que des migrant-e-s y soient représenté-e-s de façon appropriée, et lançons un appel afin qu'ils/elles se mettent à disposition pour les rejoindre.
- À Berne, Zurich et dans d'autres villes a lieu un grand débat sur l'introduction d'une citoyenneté de ville pour tous (« Urban Citizenship »). Une carte d'identité (« City Card ») de niveau communal donne accès, pour tout le monde – aussi les sans-papiers – aux droits à la santé publique et au système éducatif et facilite le quotidien en général. Nous lançons un appel afin de prendre part à ces débats, les amener sur le devant de la scène et les concrétiser.
- Certaines villes – dont Berne et Burgdorf – ont voté des règlements de participation. Ils permettent à tout-e citoyen-ne, avec ou sans passeport suisse, de proposer leurs suggestions, critiques et idées à la ville. Avec un certain nombre de signatures, ils peuvent déposer une motion qui sera examinée, traitée par l'exécutif et

amenée devant le législatif. Le PS Migrant-e-s lance un appel pour que de tels règlements soient mis en place dans d'autres villes et communes, et qu'ils soient utilisés là où ils existent déjà.

- Les étranger-ère-s ont le droit de vote au niveau cantonal et communal dans deux cantons – Jura et Neuchâtel –, mais ne peuvent cependant pas y être élu-e-s. Au niveau communal, quatre cantons – Jura, Neuchâtel, Fribourg et Vaud – laissent aux étranger-ère-s les droits de vote complets, et à Genève, ils peuvent voter et élire dans les communes, mais ne peuvent pas y être élu-e-s. Trois cantons de Suisse alémanique – Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville et les Grisons – permettent à leurs communes d'introduire le droit de vote des étrangers. Le PS Migrant-e-s lance un appel à la revendication des droits politiques complets, dans tous les cantons et communes où cela est possible.
- En même temps, le PS Migrant-e-s lance un autre appel : dans les cantons mentionnés, les droits politiques existants ne doivent pas être liés à la durée de séjour. Il n'est pas possible qu'une personne qui change de lieu de résidence perde à chaque fois ses droits politiques et doive à nouveau attendre – parfois très longtemps – une certaine durée de séjour avant de retrouver des droits politiques préalablement acquis et de pouvoir les exercer.
- Les durées de séjour cantonales enfreignent le droit des hommes à la libre circulation et doivent donc être supprimées. Quand des personnes souhaitent changer de canton de résidence, la Suisse ne respecte pas le protocole n°4 de la convention du Conseil de l'Europe de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en prévoyant des autorisations spéciales pour les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée ou temporaire, ainsi que pour les admissions provisoires. Selon ce dernier, de telles dispositions enfreignent le principe de libre circulation.
- Une durée de séjour minimale sur place est une condition pour la naturalisation. La durée varie canton par canton, commune par commune. Le PS Migrant-e-s exige de supprimer totalement ces délais sur le plan fédéral et de les réduire au moins au taux minimum demandé par la législation fédérale dans les cantons et communes.
- La naturalisation a toujours été et continue d'être l'étape clé pour acquérir des droits politiques complets ainsi que le droit illimité à la liberté d'établissement et de déplacement.
 - Le PS Migrant-e-s poursuit sa campagne de naturalisation entamée il y a plus d'un an et encourage toutes celles et ceux qui remplissent les conditions nécessaires à demander leur naturalisation. Le PS Migrant-e-s soutient cette étape via un réseau de conseiller-ère-s en naturalisation.

- Les conditions de naturalisation se complexifient avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2018 de la modification de la loi sur le droit de cité, concernant notamment les connaissances linguistiques et l'intégration. Le PS Migrant-e-s encourage les communes et les cantons à développer de manière significative leur offre en matière de cours de langues et de possibilités d'intégration, afin que les nouvelles exigences puissent être atteintes.

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-1 COORDINATION LATINE : SOUTIEN À L'INITIATIVE « POUR SAUVER DES VIES EN FAVORISANT LE DON D'ORGANES »

Requête

Le PS Suisse prend position en faveur de l'initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes », et en informe le public sur ce soutien, ainsi que ses membres, au travers d'une lettre d'information électronique et dans la presse interne du parti.

Motif

Lancée par la Jeune Chambre Internationale (JCI) de la Riviera, l'initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » souhaite modifier la Constitution afin que toute personne qui décède soit naturellement donneuse d'organes à moins d'avoir précisé son refus en s'inscrivant sur un registre officiel (principe du consentement présumé).

La Suisse est mauvaise élève en matière de dons d'organes, notamment car peu de personnes prennent la peine de lancer les démarches y relatives au cours de leur vie. Grâce au principe du consentement présumé, tout-e citoyen-ne suisse sera naturellement supposé donneur. Il suffira à quiconque le souhaiterait de signaler son refus en s'inscrivant sur un registre officiel.

Cette démarche vise ainsi à augmenter le nombre de donneurs potentiels tout en respectant l'avis de chacun-e. L'initiative permettra ainsi de placer chaque citoyen-ne face à cette problématique en lui demandant de se positionner sur le don d'organes, et de sensibiliser à terme toute la population sur cette importante question de société.

Respectant la liberté et l'autodétermination de chacun-e, amenant de réelles solutions et simplifiant largement les démarches administratives actuelles en matière de don d'organes, cette initiative n'appelle pas de contradiction et mérite d'être largement soutenue par le PS Suisse.

Texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »

La Constitution¹ est modifiée comme suit (ajout de l'al. 4) :

Art. 119a, al. 4

4 Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus.

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 119a, al.4 (Médecine de la transplantation)

Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'acceptation de l'art. 119a, al. 4, par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance ; ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question.

Actuellement :

Art. 119a¹Médecine de la transplantation

¹ La Confédération édicte des dispositions dans le domaine de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la santé.

² Elle veille à une répartition équitable des organes.

³ Le don d'organes, de tissus et de cellules humains est gratuit. Le commerce d'organes humains est interdit.

Proposition du Comité directeur : Suspendre jusqu'à la prise de position du parti en vue du vote populaire

Développement : En matière de don d'organes, l'on distingue communément entre le modèle du consentement et celui du consentement présumé/de l'opposition. En Suisse, l'on applique le modèle du consentement au sens large : cela signifie que les organes, tissus ou cellules ne peuvent être prélevés sur une personne décédée que si elle y a consenti. En l'absence de consentement de la part de la personne concernée, les proches sont consultés. Dans le second modèle en revanche, celui du consentement présumé/de

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

l'opposition, le don d'organes, de tissus ou de cellules est possible s'il n'y a pas eu de refus documenté de la part de la personne décédée. Cela veut dire que l'on considère que toute personne est une donneuse potentielle d'organes, à moins qu'elle n'ait exprimé son opposition préalable au prélèvement.

Le Comité directeur partage entièrement l'objectif poursuivi par les auteurs de la résolution, qui consiste à augmenter le taux de don d'organes en Suisse. Avec environ 17 donateurs/euses par million d'habitant-e-s, la Suisse est encore en recul sur le plan international, mais le taux de don d'organes a augmenté ces dernières années, et ce de 13,7 en 2013 à 17,2 en 2017. Il propose néanmoins de suspendre la proposition pour les raisons suivantes :

Révision de la loi sur la transplantation. Au Parlement, l'idée a été sérieusement débattue dans le cadre de la révision partielle de la loi sur la transplantation entre 2013 et 2015. Sur cette question, le Groupe socialiste était partagé et la liberté de vote avait finalement été décidée eu égard au fait qu'il s'agissait d'une question dépendant largement des convictions et de l'éthique personnelles. La révision finalement adoptée conserve le modèle du consentement au sens large. En contrepartie, elle permettra à la Confédération de mieux informer et sensibiliser les personnes sur la question du don d'organes et elle apportera quelques améliorations dans l'application pratique dudit modèle. Au final, cela devrait contribuer à augmenter le nombre de donateurs/euses d'organes. La révision est entrée en vigueur le 15 novembre 2017. Compte tenu de tout cela, le Comité directeur juge important de suivre avec attention la mise en œuvre de la loi révisée et d'en faire le bilan ultérieurement afin de constater si l'objectif recherché aura pu être atteint.

Evaluer l'impact du plan d'action du Conseil fédéral. Il ressort de l'examen de la littérature scientifique par le Conseil fédéral que d'autres facteurs et mesures viennent s'ajouter au modèle adopté par les pays. Le fait de mettre en œuvre un plan d'action avec un train de mesures pour agir sur l'organisation et les processus liés à la transplantation semble s'avérer davantage décisif. Aussi un plan d'action « Plus d'organes pour les transplantations » a-t-il été lancé par la Confédération en mars 2013. L'objectif est d'augmenter le taux de don d'organes à 20 par million d'habitants au travers de l'amélioration et de l'optimisation des processus et de la coordination. Les chiffres de l'an dernier laissent entendre que le plan d'action semble déployer ses effets. A ce propos, nous pouvons souligner que la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine avait majoritairement rejeté le passage au modèle de l'opposition dans le cadre d'une position écrite en 2012, par crainte d'empiéter sur les droits de la personnalité. Elle avait recommandé à la Confédération de concentrer les efforts et ressources sur des mesures à l'effet positif avéré et éthiquement irréprochables, à savoir l'optimisation des processus, la meilleure identification des donateurs, le perfectionnement professionnel et formation continue du personnel médical, professionnalisation de l'entretien avec les proches ainsi que les campagnes d'information. Il faut préciser ici que même si de nombreux pays ont adop-

té le modèle de l'opposition, c'est souvent celui du consentement au sens large qui y est appliqué dans la pratique pour des considérations éthiques.

Pour toutes ces raisons, le Comité directeur propose de suspendre la résolution afin de permettre à la loi et au plan d'action de la Confédération de déployer leurs effets et de les évaluer le moment venu. Les délégué-e-s du PS Suisse auront toujours l'occasion de prendre position lorsque l'initiative sera sur la table des discussions et de décider si un changement de paradigme dans la pratique du don d'organes est nécessaire.

A-2 RENATO WERNDLI : SOUTIEN À LA RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR L'INITIATIVE « OUI À L'INTERDICTION DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET HUMAINE – OUI AUX APPROCHES DE RECHERCHE QUI FAVORISENT LA SÉCURITÉ ET LE PROGRÈS »

Requête

Le PS Suisse soutient de son mieux le groupe auteur de l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » dans sa récolte de signatures. Si possible, il enverra au moins une fois le formulaire de signatures à l'occasion d'un envoi ordinaire adressé aux membres. Et il mentionnera l'initiative au minimum une fois ou, encore mieux, plusieurs fois, dans la lettre d'information électronique.

Motif

En politique, les droits des animaux sont lésés. On observe de graves problèmes éthiques, notamment dans le domaine des animaux de rente et de laboratoire. Les souffrances des animaux concernés sont beaucoup plus aiguës qu'on ne le croit, car de nombreux dysfonctionnements et abus sont maintenus secrets pour des raisons économiques. Au terme de trois ans de travaux préparatoires, le comité créé spécialement pour l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » citée plus haut a déposé le texte de l'initiative auprès de la Chancellerie fédérale. Après quelques petites modifications, l'examen préliminaire touche à sa fin. La période de récolte de signatures d'un an et demi devrait commencer prochainement. Le Comité d'initiative, indépendant de tout parti, est principalement composé de membres du Parti socialiste et des Verts. Septante-trois organisations, actives notamment dans le domaine du droit des animaux, ont à ce jour exprimé leur soutien. L'initiative se propose d'ancrer une interdiction de l'expérimentation animale et humaine dans la Constitution.

Texte provisoire³ de l'initiative

Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

La Constitution⁴ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4

² Elle [la Confédération] règle en particulier :

b. *abrogée*

³ L'expérimentation animale et l'expérimentation humaine sont interdites. L'expérimentation animale est considérée comme mauvais traitement infligé à un animal et peut être constitutive d'un crime. Ce qui précède s'applique de façon analogue à l'expérimentation animale et à l'expérimentation humaine, de même que les dispositions suivantes :

- a. une première utilisation n'est admise que si elle est dans l'intérêt global et prépondérant du sujet (animal ou humain) concerné ; elle doit en outre être prometteuse et être effectuée de manière contrôlée et prudente ;
- b. à compter de l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'expérimentation animale, le commerce, l'importation et l'exportation des produits de toutes les branches et de toute nature sont interdits si ces produits continuent de faire l'objet d'une expérimentation animale directe ou indirecte ; l'interdiction ne s'applique pas aux produits qui ne font plus l'objet d'aucune expérimentation animale directe ou indirecte ;
- c. la sécurité pour l'être humain, les animaux et l'environnement doit être assurée en tout temps ; à cet égard, la mise sur le marché ainsi que l'épandage et la dispersion dans l'environnement des nouveaux développements et des nouvelles importations pour lesquels il n'existe pas de procédures sans expérimentation animale officiellement reconnues sont interdits ;
- d. les approches substitutives sans expérimentation animale doivent bénéficier d'aides publiques au moins équivalentes à celles dont bénéficiait précédemment l'expérimentation animale.

⁴ L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

Art. 118b, al. 2, let. c, et 3

² Elle [la Confédération] respecte les principes suivants en matière de recherche en biologie et en médecine impliquant des personnes :

c. *abrogée*

³ en cours d'examen par la Chancellerie fédérale

⁴ RS 101

³ Les projets de recherche doivent satisfaire aux exigences fixées à l'art. 80, al. 3, let. a.

Art. 197, ch. 12⁵

12. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118b, al. 2, let. c, et 3 (Interdiction de l'expérimentation animale et de l'expérimentation humaine)

D'ici à l'entrée en vigueur des dispositions légales, le Conseil fédéral édictera, dans un délai de deux ans après l'acceptation des art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118b, al. 2, let. c, et 3, par le peuple et les cantons, les dispositions d'exécution nécessaires.

Proposition du Comité directeur : 1. Rejet de la requête demandant le soutien de l'initiative ; 2. Le PS se déclare partisan d'une meilleure protection des animaux.

Motif : En matière de contenu, l'initiative va très loin. Elle ne fait aucune distinction et elle condamne de façon généralisée toutes les formes d'expérimentation animale et tous les produits et prestations connexes. Elle condamne aussi l'expérimentation humaine. Le commerce et le trafic transfrontaliers seraient eux aussi exclus. La mise en œuvre serait problématique, car une grande partie de ce qui est importé est probablement expérimentée sur des animaux sous une forme ou sous une autre. L'interdiction de mener des études cliniques sur les humains imposerait des restrictions à un pan important de la recherche.

Engagement pour une meilleure protection des animaux : Le PS Suisse s'engage dès maintenant en faveur d'une protection accrue des animaux. Notre position : l'expérimentation animale avec contrainte sévère (degré de gravité 3), qui mène à des douleurs et à des souffrances importantes et persistantes, doit par principe être interdite. L'expérimentation animale servant à la formation et à la formation continue sans apporter de bénéfice en matière de connaissances doit également être interdite. L'expérimentation dite « avec contrainte légère » ou « avec contrainte moyenne » doit être pratiquée dans des conditions optimales, sous une surveillance appropriée, afin que la contrainte soit contenue dans les limites prévues. Les directives légales concernées doivent accorder la priorité absolue au bien-être des animaux et favoriser des méthodes alternatives. Nous demandons beaucoup plus de moyens pour les méthodes alternatives et nous nous engageons en faveur de la création prévue du centre national de compétences 3 R (3 R fait référence à « refine » (améliorer), « reduce » (réduire) et « replace » (remplacer)).

⁵ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.